

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. LEFEBVRE, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes. FRANCFORT, JACOB-VARLET,
Nombre de suffrages exprimés	: 08		MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés :</u>	M. HORY, (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme KUNTZ (délégation à Mme MOREAU)
		<u>Absentes :</u>	Mmes HANSE, HETHENER, NOEL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 20 septembre 2023

XXVII – Décision modificative n°1

Dans le cadre de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023, il convient d'effectuer certains ajustements pour alimenter les comptes suivants,

➤ Chapitre 011 « charges à caractère général »

- 1 800 € - compte 63512, fonction 611 – suite à l'augmentation taxes foncières
- 4 000 € - compte 60612, fonction 64 – suite à la facture UEM de régularisation reçue en début d'année.
- 2 280 € - compte 617, fonction 611 – pour le diagnostic des balcons de la Résidence les Hortensias

Ces crédits supplémentaires seront financés par :

- 5 800 € provenant du compte 773, fonction 611 : mandats annulés sur exercice antérieur : assurance multirisque payée à tort en 2022
- 2 280 € provenant du compte 022, fonction 01 : dépenses imprévues

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité

- d'**ADOPTER** le projet de décision modificative qui de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2023	DM 1	Total
63512	611	011	Taxes foncières	22 500,00 €	1 800,00 €	24 300,00 €
60612	64	011	Energie-Electricité	1 500,00 €	4 000,00 €	5 500,00 €
617	611	011	Etudes et Recherches	0,00 €	2 280,00 €	2 280,00 €
022	01	022	Dépenses imprévues	8 279,46 €	- 2 280,00 €	5 999,46 €
			TOTAL DM	32 279,46€	5 800,00 €	38 079,46 €
			TOTAL Budget	1 113 004,46 €	5 800,00 €	1 118 804,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2023	DM 1	Total
773	611	77	Mandats annulés (sur exercice antérieur)	00,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
			TOTAL DM	00,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
			TOTAL Budget	1 113 004,46 €	5 800,00 €	1 118 804,46 €

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 29 septembre 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 29 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales